

RAPPORT

2013



Mobilité, migration et développement : orientations de la politique française

Direction générale
de la mondialisation,
du développement
et des partenariats



MOBILITÉ, MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT : ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE FRANÇAISE

Juillet 2013

Remerciements

Les auteurs tiennent ici à remercier l'ensemble des interlocuteurs rencontrés pour leur disponibilité et la qualité de leurs contributions.

Tous droits d'adaptation, de traduction et de reproduction par tous procédés, y compris la photocopie et le microfilm, réservés pour tous pays.

Photo de couverture : Un exemple de projet d'appui au développement local des régions d'origine des migrants : le lycée d'enseignement secondaire général de Kidira, situé dans la région de Tambacounda au Sénégal, a été construit avec le soutien du Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement. © Cellule de coordination PAISD.

Réalisation : DGM

Impression : service de reprographie du MAE

©Ministère des Affaires étrangères, 2013

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| Introduction : les enjeux de la migration pour le développement | 4 |
| Réalités et nouveaux visages des mobilités | 4 |
| Des dynamiques régionales différenciées | 5 |
| Les atouts de la diaspora comme vecteur de développement | 5 |
| Orientations françaises en matière de « migration et développement » | 6 |
| 1. Soutenir le potentiel de solidarité des migrants | 7 |
| 1.1 Renforcer les capacités des associations de migrants | 7 |
| 1.2 Accompagner les initiatives de solidarité des associations de migrants | 9 |
| 1.3 Agir dans une logique partenariale pour renforcer l'impact et la pérennité des projets mis en œuvre | 9 |
| 2. Soutenir le potentiel d'investissement des migrants | 10 |
| 2.1 Contribuer à la baisse des coûts des transferts d'argent | 10 |
| 2.2 Soutenir les initiatives d'investissement productif et d'entrepreneuriat des migrants | 12 |
| 3. Renforcer les capacités des pays partenaires | 14 |
| 3.1 Soutenir les politiques de « migration et développement » de nos pays partenaires | 14 |
| 3.2 Faire de la mobilité et de la migration un vecteur de renforcement de la gouvernance locale et territoriale | 14 |
| 4. S'impliquer dans la gouvernance mondiale sur la migration | 16 |
| 4.1 Contribuer à la production de connaissances | 16 |
| 4.2 Défendre les droits des migrants | 17 |
| 4.3 Contribuer aux dialogues internationaux | 17 |
| 4.3.1 Prise de conscience et engagement de la communauté internationale | 17 |
| 4.3.2 La participation active de la France aux dialogues internationaux sur les migrations | 18 |

→ Dans un contexte de mondialisation, de fortes évolutions démographiques, de disparités en matière de revenus et d'opportunités, de conflits et de changement climatique, les migrations, internes comme internationales, sont au cœur des dynamiques mondiales. Selon les estimations des Nations unies, la planète compte en effet en 2013 plus de **214 millions de migrants internationaux, et plus de 740 millions de migrants internes**. Le phénomène migratoire toucherait ainsi un être humain sur sept dans le monde.

Réalités et nouveaux visages des mobilités

→ Si les migrations sont le plus souvent associées aux déplacements des ressortissants des pays les plus pauvres vers les pays riches, la réalité est plus complexe. À l'échelle mondiale :

- un tiers des migrants se déplace des pays en développement (Sud) vers les pays développés (Nord) ;
- un tiers, du Sud vers le Sud ;
- et le dernier tiers du Nord vers le Nord.

Par ailleurs, les principaux pays d'émigration sont aujourd'hui des pays à revenu intermédiaire tels que la Chine, le Mexique, les Philippines ou la Turquie.

Les **raisons économiques n'en sont pas les seules causes**. La migration témoigne de la **mobilité grandissante** des personnes et de la densification des réseaux transnationaux économiques, culturels, matrimoniaux et religieux. La plupart des régions du monde sont concernées soit par

le départ, soit par l'accueil, soit par le transit des migrants ; certains pays l'étant par les deux, voire les trois à la fois.

Les mouvements migratoires se développent particulièrement à travers les grandes lignes de fractures géographiques qui séparent des régions aux caractéristiques politico-économiques fortement distinctes : la Méditerranée, la frontière américano-mexicaine, ou celle entre la Russie et la Chine. Ces lignes de fracture sont en constante évolution. D'anciens pays de départ sont devenus des pays d'accueil : c'est le cas de l'Europe du Sud. D'anciens pays d'accueil deviennent des pays de départ, en particulier en Amérique latine (Argentine, Brésil, Chili, Uruguay), tandis que d'autres États ont surtout vu progresser leur population de migrants en transit (Maroc, Mexique et Turquie).

De nouvelles tendances s'observent et constituent des éléments importants pour la réflexion sur les enjeux des migrations :

- **la migration circulaire**, qui accroît la mobilité des migrants, mais pas nécessairement leur sédentarisation, se développe ;
- **les migrations de personnes qualifiées et très qualifiées sont devenues une composante familière des migrations dans les années 2000**. À l'exode des cerveaux (*brain drain*) s'ajoute la migration de qualifiés dans les professions médicales et les services de santé vers les pays riches et vieillissants (*care drain*) ;
- **les migrations sont de plus en plus féminisées**. Les femmes représentent désormais 49 % des 214 millions de migrants du monde.

[→ Retour à la table des matières](#)

Définitions

- La migration internationale est définie par les Nations unies comme un « mouvement de personnes franchissant des frontières internationales et entraînant un changement du pays de résidence habituelle ». Les migrants internationaux sont ainsi des personnes nées à l'étranger, résidentes dans un pays d'accueil, de nationalité étrangère ou ayant pris la nationalité du pays d'accueil.
- La migration interne désigne quant à elle un « mouvement de personnes à l'intérieur des frontières d'un pays, généralement mesuré à partir des frontières des régions, des districts ou des municipalités ». Pouvant concerner une partie importante de la population des pays en développement, les mobilités internes sont trois à quatre fois supérieures aux migrations internationales.
- La migration circulaire, nouveau mode migratoire temporaire, est définie par la Commission européenne comme une « forme de migration gérée de façon à permettre un certain degré de mobilité licite, dans les deux sens, entre deux pays ». La migration circulaire implique ainsi des mouvements d'allers et retours répétés associant trois acteurs : le migrant, le pays de départ et le pays d'arrivée.

Sources :

Programme des Nations unies pour le développement, *Lever les barrières : mobilité et développement humain*, Rapport mondial sur le développement humain 2009, Nations unies ;

Commission européenne, *Communication relative aux migrations circulaires et aux partenariats pour la mobilité entre l'Union européenne et les pays tiers* du 16 mai 2007.

Des dynamiques régionales différenciées

➔ Si le monde est globalement engagé dans une phase de transition démographique, toutes les régions n'évoluent pas au même rythme.

Le vieillissement de la population et la faible natalité en Europe et au Japon accroissent leur dépendance à l'égard des travailleurs issus des autres régions du monde. Selon la division des Nations unies pour la population, pour maintenir le rapport de dépendance (nombre d'inactifs pour un actif) à son niveau actuel, une immigration deux à quatre fois supérieure à celle observée aujourd'hui serait nécessaire. Dans certains secteurs d'activités tels que les nouvelles technologies, l'enseignement et la santé ou encore l'agriculture, l'hôtellerie et le bâtiment et les travaux publics, les besoins de main-d'œuvre se font d'ores et déjà sentir.

L'Afrique subsaharienne, dernière région du monde à accomplir sa transition démographique, devrait enregistrer une forte croissance démographique avec une multiplication par près de 10 de sa population entre 1950 (180 millions d'habitants) et 2050 (plus de 1,7 milliard selon les projections des Nations unies). Ce décuplement de la population est un réel enjeu, notamment pour les zones désertiques du Sahel et pour les pays enclavés et aux ressources naturelles limitées.

Cette croissance démographique alimente de grands mouvements de population, en partie à l'origine de **l'explosion urbaine** que connaît l'Afrique. Entre 1950 et 2000, alors que la population rurale triplait, la population urbaine de l'Afrique subsaharienne a ainsi été multipliée par 11, passant de 21 millions à 232 millions d'habitants. Ces migrations internes, vecteur du « basculement urbain », s'accompagnent de **nouveaux besoins** alimentaires, d'infrastructures, d'emplois et de services.

Les atouts de la diaspora comme vecteur de développement

➔ La mobilité et la migration recèlent un potentiel important pour le développement des pays de destination et d'origine, à travers les contributions à la fois financières, économiques, sociales et culturelles des migrants.

Ces derniers transfèrent une partie de leur revenu, ressource notoire tant pour les ménages bénéficiaires que pour les États d'origine. **En 2012, ces transferts de fonds ont été évalués à plus de 400 milliards de dollars par la Banque mondiale**, ce qui en fait la deuxième source de financement des pays en développement à l'échelle mondiale, derrière les investissements directs à l'étranger, et devant l'aide publique au développement.

Les migrants transfèrent également des **ressources immatérielles**, telles que leurs compétences

[➔ Retour à la table des matières](#)

(intellectuelles, techniques ou relationnelles) et sur un plan plus large des normes (comme l'égalité des genres), et des valeurs civiques (respect du cadre collectif). Ces transferts sont déterminants pour le développement, même si les données sont encore trop parcellaires pour en évaluer les impacts avec précision.

Les migrants ont également la capacité d'œuvrer au sein du pays d'accueil, en apportant une vitalité économique et sociale et en s'insérant dans des dynamiques collectives.

Orientations françaises en matière de « migration et développement »

➔ Consciente de ces enjeux, la France a élaboré des orientations en matière de « migration et développement », qui font l'objet du présent rapport. Elles s'inspirent des propositions soumises par la société civile lors des Assises du développement et de la solidarité internationale (novembre 2012 – mars 2013), au cours desquelles était organisé un atelier « migration et développement ».

L'objectif de la politique française est de renforcer la contribution de la mobilité et de la migration au développement des pays et territoires d'origine. À cette fin, le MAE inscrit ses actions dans quatre directions complémentaires :

- soutenir le potentiel de solidarité des migrants ;
- soutenir le potentiel d'investissement des migrants ;
- renforcer les capacités des pays du Sud partenaires à intégrer la mobilité et la migration dans leurs stratégies de développement ;
- contribuer aux dialogues internationaux et à la production de connaissances en matière de mobilité, migration et développement.

[→ Retour à la table des matières](#)

1. SOUTENIR LE POTENTIEL DE SOLIDARITÉ DES MIGRANTS

→ **Les diasporas mobilisent leurs compétences et leurs ressources au service du développement de leur région d'origine.** Par leur positionnement dans un double espace, elles peuvent contribuer au développement de leur région d'origine, directement ou en partenariat avec d'autres acteurs.

Renforcer ce potentiel de solidarité et soutenir les projets de développement local portés et cofinancés par les migrants et leurs associations est une des priorités de la politique française de migration et développement.

1.1 Renforcer les capacités des associations de migrants

→ La France est résolument engagée à apporter un soutien au renforcement des capacités des **organisations de solidarité internationale issues de la migration (OSIM)**.

Dans ce but, elle soutient depuis 10 ans le **Forum des organisations issues de la migration (FORIM)**. La France aide à structurer ces associations via la mise en œuvre du Programme d'appui aux projets des organisations de solidarité internationale issues de la migration (**PRA-OSIM**), qui propose un **dispositif d'accompagnement, de cofinancement et de capitalisation des projets de développement local portés par des OSIM**.

Le renforcement des capacités d'intervention des OSIM en termes de montage et de gestion de projets est un enjeu également partagé par

ENCADRÉ 2

FORIM et PRA-OSIM

Le Forum des organisations issues de la migration (FORIM) est une plateforme nationale qui réunit des réseaux, des fédérations et des regroupements d'organisations de solidarité internationale issues de la migration, engagés dans des actions d'intégration et d'insertion en France, et dans des projets de développement dans les pays d'origine. Quelque 700 associations intervenant en Afrique subsaharienne, au Maghreb, en Asie du Sud-Est, aux Caraïbes et dans l'océan Indien y adhèrent.

Depuis 2003, la France accompagne le FORIM et soutient le Programme d'appui aux projets des organisations de solidarité internationale issues de la migration (PRA-OSIM). Grâce à ce dispositif, les OSIM porteuses de projets bénéficient d'un accompagnement au montage et au suivi de projets. Le PRA-OSIM a permis de financer 206 projets de développement local dans 22 pays pour un montant de plus de 3 millions d'euros.

plusieurs collectivités territoriales qui, dans le cadre de leur action extérieure, mettent en place des dispositifs en ce sens. C'est le cas, par exemple, des programmes soutenus par la Région Île-de-France (Aide régionale aux associations pour les micro-projets internationaux de solidarité – ARAMIS), par la mairie de Paris (Label codéveloppement) et par le conseil général des Yvelines (programme Solidarité migrants).

→ [Retour à la table des matières](#)

ENCADRÉ 3

Le PAISD au Sénégal

Le PAISD, d'un montant de 9 millions d'euros, est mis en œuvre avec l'État sénégalais pour :

- cofinancer avec les migrants et leurs partenaires des projets de développement local dans les régions d'origine ;
- accompagner des promoteurs sénégalais établis en France dans leur projet d'investissement économique au Sénégal ;
- mobiliser la diaspora hautement qualifiée, notamment les jeunes disposant de compétences avérées pour un volontariat de solidarité pour le développement ;
- contribuer au désenclavement numérique des régions périphériques.

Les résultats du programme en chiffres :

- depuis 2009, plus de 15 000 ressortissants sénégalais établis en France se sont mobilisés à titre individuel ou collectif ;
- 92 projets d'infrastructures ont été financés pour un montant global de 10,2 millions d'euros, dont 3,5 millions d'euros mobilisés par les associations de ressortissants sur leurs propres cotisations et avec l'appui des collectivités de résidence, des organisations non gouvernementales (ONG) et des fondations en France. Ces projets ont un impact positif sur la vie de 12 000 élèves, de 175 000 personnes bénéficiant d'infrastructures de santé et de 76 000 personnes ayant un accès à l'eau et à l'assainissement ;

- 262 promoteurs migrants (dont 60 % sont des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur) ont été accompagnés dans la création de leur entreprise, représentant 3 millions d'euros d'investissements et plus de 400 emplois induits ;
- 14 missions d'expertise et 14 missions de volontariat ont été organisées pour appuyer les politiques publiques ;
- 6 centres d'accès aux technologies de l'information et de la communication sont en cours de réalisation avec un cofinancement de l'État sénégalais.

Les points forts du programme :

- démarche de proximité ;
- cohérence des projets sélectionnés avec les politiques nationales de développement et les plans locaux de développement ;
- implication de partenaires divers (collectivités locales, ONG, établissements publics, etc.) ;
- délais de mise en œuvre courts ;
- implication des bénéficiaires dans le processus ;
- garantie de transparence des ressources financières justifiées ;
- mise en avant du rôle des migrants ;
- ouverture aux enjeux du développement économique.

ENCADRÉ 4

Appels à projets relatifs à l'amélioration des conditions de vie et à l'autonomisation des adolescentes et des femmes

En 2012, un appel à projets a permis de soutenir des initiatives portées par des OSIM contribuant à surmonter les obstacles sociaux, techniques, psychologiques, institutionnels et culturels que rencontrent les femmes dans leur parcours d'insertion économique et sociale. Les 16 projets financés dans 13 pays visent l'amélioration des conditions de vie des femmes et leur autonomisation, via un accès libre et égal à l'éducation et à la formation, à l'emploi et à l'entrepreneuriat, à la terre et aux ressources naturelles, à la santé, au droit, à l'espace public et aux espaces décisionnels. Le succès de cette initiative et la qualité des projets sélectionnés illustrent la pertinence de placer la question du genre

au cœur de la politique de migration et développement.

Fort de l'expérience de ce premier appel à projets, le ministère des Affaires étrangères (MAE) a lancé en 2013 une nouvelle initiative en faveur des adolescentes et des jeunes femmes de 10 à 25 ans. Celles-ci représentent plus d'un quart de la population dans les pays en développement. L'adolescence est un âge durant lequel les facteurs de vulnérabilités sont concentrés. Les jeunes femmes sont confrontées à des difficultés et à des discriminations spécifiques, liées au statut et au rôle qui leur sont attribués dans la société du fait de leur sexe (les inégalités de genre).

[→ Retour à la table des matières](#)

1.2 Accompagner les initiatives de solidarité des associations de migrants

➔ Depuis le début des années 2000, la France a acquis une expérience importante en matière de **cofinancement des initiatives portées par les associations de migrants**.

Ce soutien aux projets des associations intervient à deux niveaux :

- **en collaboration avec les États dans le cadre de la mise en œuvre bilatérale des programmes de mobilité, migration et développement** : les partenariats noués avec le Sénégal – Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement (PAISD) –, avec les Comores – Programme franco-comorien de codéveloppement (PFCC) – ou avec le Cameroun, permettent d'apporter un appui spécifique aux OSIM intervenant dans ces pays ;
- **en appuyant des appels à projets thématiques ou géographiques** ciblant les associations de la diaspora.

1.3 Agir dans une logique partenariale pour renforcer l'impact et la pérennité des projets mis en œuvre

➔ La mise en œuvre de la politique migration et développement de la France repose sur les migrants et leurs associations, mais également sur les **ONG de développement** impliquées sur le thème de la migration, et sur les **collectivités territoriales** ayant noué des partenariats avec des territoires d'où sont originaires leurs administrés issus de la migration. En mobilisant les qualifications, l'expérience et les réseaux de ces acteurs, la politique de développement renforce l'impact et la pérennité des projets mis en œuvre, tout en recherchant des complémentarités avec les interventions de la coopération française, dont celles menées par l'Agence française de développement (AFD).

ENCADRÉ 5

Séminaire « La diaspora malienne pour la paix et le développement du Mali »

La mobilisation de la diaspora malienne pour le développement constitue un des quatre piliers de la stratégie française pour la reconstruction et le développement du Mali aux côtés de l'aide bilatérale, de la mobilisation de l'aide européenne et multilatérale, et de l'action extérieure des collectivités territoriales. La diaspora joue en effet un rôle actif dans le développement du Mali par le montant significatif des revenus qu'elle transfère et par les compétences, normes et valeurs civiques qu'elle transmet.

Ouvert par le ministre délégué chargé du Développement, Pascal Canfin, et le ministre des Maliens de l'extérieur et de l'Intégration africaine, Demba Traoré, le séminaire « La diaspora malienne pour la paix et le développement du Mali » du 10 avril 2013 était organisé dans la perspective de la conférence internationale des donateurs pour le développement du Mali, « Ensemble pour le renouveau du Mali », organisée à Bruxelles par la France et l'Union européenne le 15 mai 2013.

Réunis autour de 11 tables rondes, représentants d'OSIM maliennes de France mais aussi d'Espagne, de Belgique, de Côte d'Ivoire, du Canada et du Burkina Faso, ONG, collectivités territoriales et, plus globalement, partenaires techniques et financiers du développement ont contribué à ce séminaire. Ils ont échangé ensemble sur la place, le rôle et les apports des diasporas maliennes à la paix et au développement du Mali.

Les débats ont notamment fait ressortir la nécessité de renforcer l'impact économique de la migration malienne en favorisant les initiatives d'entrepreneuriat créatrices d'emplois dont le potentiel est, jusqu'à présent, demeuré sous exploité. Les coûts de transferts élevés et un accès restrictif au crédit freinant la contribution des diasporas au développement du Mali, l'adaptation des services bancaires au Mali et la baisse du coût des transferts d'argent ont également été au cœur des échanges. Le soutien au renforcement de la gouvernance démocratique est apparu comme un champ qui devait être davantage exploré. Maître d'œuvre de nombreux projets, la diaspora malienne a demandé une transparence accrue dans l'utilisation de ces ressources.

➔ [Retour à la table des matières](#)

2. SOUTENIR LE POTENTIEL D'INVESTISSEMENT DES MIGRANTS

➔ Représentant, selon la Banque mondiale, **401 milliards de dollars** en 2012 (contre 381 milliards de dollars en 2011), les envois d'argent des migrants constituent l'une des ressources financières extérieures majeures des pays en développement, à un niveau moindre que les investissements directs étrangers, mais supérieur à l'aide publique au développement. S'agissant de la France, le *Rapport annuel 2011 de la balance des paiements* publié par la Banque de France évoque des transferts vers l'Afrique à hauteur de **3,7 milliards d'euros**, dont 3,1 milliards d'euros vers le Maghreb.

Les estimations de la Banque mondiale prévoient une **augmentation du volume de ces transferts** de fonds de l'ordre de 8,8 % par an jusqu'à 2015. Les flux financiers ainsi engendrés constituent une source de financement significative pour réduire la pauvreté, mais aussi pour financer le développement économique. Du fait du soutien apporté par les migrants à leurs familles, ils présentent aussi l'avantage d'être **globalement stables et pérennes** en cas de crise financière ou de catastrophe naturelle.

Une part majoritaire de ces montants transférés est dépensée en **biens de consommation courante** (jusqu'à 80 % dans certaines régions d'Afrique subsaharienne), tandis qu'une fraction plus réduite est **épargnée ou investie** en capital humain (éducation, santé) ou en infrastructures (logement).

Dans ce contexte, la France, qui apparaît comme un pays majeur d'émission de transferts d'argent, en particulier vers l'Afrique, s'est donné le double **objectif de réduire sensiblement les coûts**

des transferts d'argent (en moyenne de 11 % en 2012) et d'accompagner une meilleure allocation de ces envois au service du développement économique des pays d'origine des migrants.

2.1 Contribuer à la baisse des coûts des transferts d'argent

➔ La France est membre du groupe pilote sur les financements innovants pour le développement et participe dans le cadre du G8 aux groupes « *Making Finance Work for Africa* » et « *Global Remittances Working Group* », respectivement pilotés par la Banque africaine de développement (BAfD) et la Banque mondiale. Elle inscrit ainsi son action dans **l'engagement pris lors du sommet du G8** de l'Aquila en juillet 2009, confirmé et élargi aux **membres du G20** lors du sommet de Cannes en novembre 2011 : **réduire à 5% le coût moyen des transferts d'argent d'ici 2014.**

Cet engagement est suivi par la Banque mondiale, qui évalue **le coût moyen mondial des transferts de fonds des migrants à 9,1%** du montant transféré au 1^{er} trimestre 2013, contre 9,81 % en 2008. Ces coûts restent les plus élevés au monde en Afrique subsaharienne avec un coût moyen de 12,4 % à la fin 2012, contre 6,5 % en Asie du Sud.

Dans ce cadre, des actions ont été entreprises par les principaux pays d'immigration, notamment européens, pour **accroître la transparence du marché des transferts de fonds.**

[➔ Retour à la table des matières](#)

La France soutient ainsi le site www.envoidargent.fr dont la récente certification par la Banque mondiale permettra d'affiner le suivi des coûts des transferts de fonds depuis la France (diminution de 11,8 % au dernier trimestre 2012 à 10,7 % au premier trimestre 2013).

Une première étude publiée en 2008 sur les transferts des fonds des migrants au Maghreb et dans la Zone franc a été suivie d'ateliers de restitution à Casablanca et à Bamako en 2009. Dans sa continuité, la BAfD et l'AFD, en liaison avec le MAE et le ministère de l'Économie et des Finances, ont mandaté l'association Épargne sans frontières pour mener l'étude : **Réduire les coûts des transferts d'argent des migrants et**

optimiser leur impact sur le développement : outils et produits financiers pour le Maghreb et la Zone franc.

Cette étude a fait l'objet d'une présentation officielle à Paris le 21 février 2012. Les ateliers de travail qui l'ont suivie, en France et à l'étranger (Sénégal, Maroc, Comores, Cameroun) ont permis d'affiner les propositions et d'évaluer leur degré de pertinence. Une réunion finale sera organisée par la BAfD à Tunis à l'automne 2013 de façon à partager à haut niveau les mécanismes de suivi des avancées et des réformes nécessaires à la baisse des coûts des transferts des migrants, en vue d'une utilisation optimale au service du développement de leurs pays d'origine.

ENCADRÉ 6

Le site observatoire des coûts d'envoi d'argent à l'étranger : envoidargent.fr

Le site www.envoidargent.fr est géré par l'Agence française de développement et financé par le ministère des Affaires étrangères.

Il constitue un espace réunissant les parties prenantes des transferts de fonds aux intérêts parfois divergents : établissements financiers (banques, opérateurs de transferts d'argent, institutions de microfinance), OSIM, ONG, collectivités locales, etc.

Il rassemble 22 organisations de la société civile et permet une comparaison des prix et services pratiqués par 17 établissements financiers (banques et sociétés de transfert d'argent). Il couvre 26 pays depuis janvier 2013 (Algérie, Bénin, Burkina Faso, Brésil, Cambodge, Cameroun, Cap Vert, Chine,

Comores, Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Haïti, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Roumanie, Sénégal, Sri Lanka, Togo, Tunisie, Turquie et Vietnam).

Son animation éditoriale et sa médiatisation sur les réseaux sociaux ont accru le nombre de visites, qui avoisine désormais les 15 000 par mois. Depuis mars 2013, le site est accrédité par la Banque mondiale. Cette certification, qui fait autorité en la matière, se base sur le respect de 12 critères parmi lesquels la lisibilité des coûts et leur transparence (affichage clair des coûts, des marges de change, des commissions, des taux de change pratiqués par les opérateurs, etc.), mais également sur la mise en place d'un processus de contrôle régulier.

[→ Retour à la table des matières](#)

ENCADRÉ 7

L'étude Réduire les coûts des transferts d'argent des migrants et optimiser leur impact sur le développement

Confiée à l'association Épargne sans frontière, cette étude soutenue par la Banque africaine de développement et les autorités françaises analyse les moyens de réduire les coûts des envois d'argent des migrants et d'optimiser leur contribution au développement des pays d'origine par des innovations financières, technologiques et réglementaires.

Ses recommandations s'articulent autour de cinq axes :

- le renforcement de la concurrence sur le marché des transferts de fonds, notamment grâce à la levée des clauses d'exclusivité dont bénéficient les sociétés de transfert d'argent, et la promotion de nouvelles formes de transferts de fonds ;
- le renforcement de la bibancarisation, permettant la réalisation d'opérations bancaires et financières dans les pays d'origine à partir du lieu de résidence. Ceci favorisera l'inclusion financière dans les pays d'origine et la mobilisation de l'épargne transférée ;
- la promotion de la bibancarisation solidaire, dans l'objectif de mobiliser de façon structurée l'épargne des nationaux dans les pays de résidence vers les pays d'origine pour financer le développement local et la réalisation de projets individuels ;
- le renforcement des technologies de l'information et de la communication au service de la bibancarisation : le mobile banking, l'e-banking et plus largement la banque à distance comme outil de facilitation des envois d'argent et de la bancarisation ;
- la promotion des produits financiers et boursiers comme instruments de mobilisation de l'épargne et du savoir-faire des nationaux résidant à l'étranger au service du renforcement des systèmes financiers et des économies des pays d'origine.

La mise en œuvre de ces recommandations implique des évolutions dans les produits proposés et l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché des transferts d'argent. Elle pose des défis juridiques, réglementaires et de supervision pour les autorités des pays concernés (Maroc, Tunisie, Sénégal, Cameroun, Comores).

→ Retour à la table des matières

ENCADRÉ 8

Le fonds multidonateurs pour l'Initiative migrations et développement de la Banque africaine de développement

Ce fonds multidonateurs (FMD), alimenté par des contributions de la France, de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), permet de financer des actions relevant de plusieurs champs :

- l'amélioration des connaissances disponibles et la mise à niveau des opérateurs intervenant dans les transferts de fonds ;
- l'appui aux réformes des cadres réglementaires ;
- le développement de produits financiers innovants ;
- l'appui aux migrants pour le développement local et l'investissement productif.

Le FMD (www.fundsforafrica.org) intervient au Maghreb, en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale et dans l'océan Indien à travers des appels à projets spécifiques. Deux thématiques ont jusqu'à présent été concernées :

- « diminution du coût des transferts par des produits financiers innovants dans les pays de l'Union monétaire des États d'Afrique de l'Ouest (UEMOA) » ;
- « promotion de l'investissement et du développement local » à destination des pays du Maghreb et de l'Afrique de l'Ouest d'une part, et au bénéfice de l'Afrique centrale et des îles de l'océan Indien (les Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles), d'autre part.

L'initiative « migrations et développement » de la BAfD, soutenue par la France à hauteur de 7 millions d'euros, constitue une réelle opportunité d'appuyer des projets mettant en pratique les recommandations issues de cette étude.

2.2 Soutenir les initiatives d'investissement productif et d'entrepreneuriat des migrants

➔ La création d'entreprise constitue pour les migrants l'un des moyens de contribuer au développement de leur pays d'origine par les

ENCADRÉ 9

Programme d'appui à l'investissement productif des migrants en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale francophone

À la suite d'une étude de faisabilité en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale francophone, l'AFD a défini les caractéristiques d'un programme régional d'appui à l'investissement productif des migrants, financé sur les crédits du codéveloppement à hauteur de 3 millions d'euros.

Ce programme cible les entrepreneurs migrants porteurs de projets d'investissement supérieurs à 30 000 euros et disposant de fonds propres significatifs. Il répond à trois objectifs :

- appuyer les États dans la définition et la mise en œuvre opérationnelle d'une stratégie de promotion et d'accueil de l'investissement productif de leurs diasporas respectives, qu'il soit individuel ou collectif ;

- mettre en place les dispositifs d'accompagnement adaptés depuis la France (information et filtrage des promoteurs) jusqu'au lieu de l'investissement, dans une logique de labellisation ;
- promouvoir l'accès de ces investissements aux services financiers existants et appuyer la création de services et produits financiers dédiés.

Ce programme reposera sur une chaîne d'accompagnement des investisseurs potentiels couvrant l'amont et l'aval des projets d'entreprises ainsi que la mise en place d'une labellisation des prestataires de services non financiers, de façon à favoriser l'accès aux financements des projets accompagnés. Le volet accès au financement permettra la promotion d'outils de financement dédiés, notamment au Cameroun, au Sénégal et en Côte d'Ivoire, identifiés comme pays de mise en œuvre de ce programme.

emplois créés et la dynamique économique induite, y compris en dehors des zones urbaines. **Cependant, les contours de cet entrepreneuriat restent encore méconnus et ce potentiel sous-exploité.**

La création d'entreprises par les migrants répond aux mêmes impératifs que toute autre entreprise, auxquels s'ajoutent les contraintes particulières liées au double espace. Ainsi, outre des **dispositifs d'accompagnement** qui valorisent au mieux les compétences spécifiques de chaque entrepreneur, des questions telles que la **bibancarisation et l'accès aux financements** doivent faire l'objet d'une attention particulière.

La France soutient des **actions spécifiques de soutien à la création d'entreprises et à l'investissement productif** des migrants. Il s'agit d'accroître l'investissement productif, de développer les opportunités d'affaires en promouvant le savoir-faire français, de favoriser les transferts technologiques et de créer des emplois dans les pays d'origine, en valorisant le capital et l'expérience acquis en France par les migrants.

La France partage sa longue expérience en la matière au niveau international en **soutenant des études et en échangeant avec d'autres États pour identifier bonnes pratiques et facteurs bloquant ou favorisant l'entrepreneuriat des migrants.**

ENCADRÉ 10

La 8^e réunion d'experts du projet de carte interactive sur la migration (*i-Map*)

Organisée dans le cadre du Dialogue sur la migration de transit en Méditerranée (MTM), cette réunion a permis de présenter le dispositif *i-Map* en tant que source de données sur les initiatives ciblant la création d'entreprise par les migrants (<https://www.imap-migration.org>).

Les échanges ont permis de s'accorder sur des principes généraux à prendre en considération : tous les migrants n'ont pas le potentiel pour devenir entrepreneurs et les politiques publiques doivent accorder un soutien aux projets qui ont la meilleure probabilité de réussite ; le terme migrant doit être élargi à la diaspora dont le caractère transnational est propice à une mobilité elle-même facteur positif pour la création d'entreprise.

Des points d'attention ont également été identifiés :

- meilleure connaissance du public migrant entrepreneur pour confirmer ses besoins ;
- évaluation et dissémination des expériences ;
- accès aux produits financiers via la bibancarisation des migrants et l'éducation financière ;
- mise en place d'un accompagnement aussi bien en amont qu'en aval de la création de l'entreprise.

→ Retour à la table des matières

3. RENFORCER LES CAPACITÉS DES PAYS PARTENAIRES

➔ Les pays d'origine s'impliquent de manière croissante dans la gestion des mobilités. La stratégie de la France en matière de migration et développement s'appuie sur les **besoins spécifiques des États partenaires au Sud**, de leurs collectivités locales et des organisations régionales. Elle vise en particulier à **renforcer les capacités de ces partenaires** à prendre en compte le fait migratoire dans leurs stratégies de développement.

3.1 Soutenir les politiques de « migration et développement » de nos pays partenaires

➔ En vue de consolider la contribution de la migration au développement des pays et territoires d'origine, la France entend soutenir le renforcement des capacités des États partenaires, au niveau central et déconcentré, ainsi que des collectivités territoriales, en matière de migration et développement.

La nécessité **d'intégrer les questions migratoires dans la planification du développement** fait l'objet d'un consensus (conclusions du Forum mondial migration et développement, rapports des Nations unies, politiques européennes), fondé sur le constat que les États en développement peuvent tirer pleinement parti des ressources que les mouvements migratoires procurent et minimiser l'impact négatif de ceux-ci (fuite des cerveaux, conflits territoriaux, etc.).

Dans cette optique, l'action de la France vise prioritairement à **renforcer les capacités de ses partenaires à intégrer la migration dans**

leurs stratégies de développement, selon les axes suivants :

- facteurs explicatifs des migrations (économiques, sociaux, éducatifs, culturels, environnementaux, sanitaires...);
- connaissance de la diaspora (compétences, répartition géographique) ;
- enjeux nationaux et internationaux quant à la mobilité de travail ;
- optimisation de l'impact des migrations (attractivité et développement des territoires, diminution du coût des transferts de fonds et investissements des diasporas, mobilisation des compétences, soutien aux politiques de développement économique, d'emploi, de santé, etc.).

3.2 Faire de la mobilité et de la migration un vecteur de renforcement de la gouvernance locale et territoriale

➔ La politique de migration et développement s'établit en synergie avec les autres actions menées en matière de **consolidation de la gouvernance démocratique**, notamment celles relatives au renforcement de la gouvernance locale ou nationale et des processus de décentralisation.

Au-delà des modes d'action traditionnels du codéveloppement (renforcement de l'accès aux services de base en matière d'éducation, santé, eau potable, etc.), et dans le contexte favorable

[➔ Retour à la table des matières](#)

de la décentralisation, **la stratégie de la France en matière de migration et développement œuvre à renforcer la contribution des migrants à la gouvernance territoriale.**

Les migrants sont en effet **des catalyseurs pour renforcer les processus de décentralisation** en développant la culture de la concertation, en renforçant l'expertise des acteurs locaux en matière de développement local et de gestion technique

et financière et en transférant des normes de bonne gouvernance.

Cette contribution particulière des migrants à la gouvernance territoriale est également au cœur de nombreux **partenariats de coopération décentralisée**, par le biais desquels les collectivités territoriales françaises s'appuient sur les OSIM présentes sur leur territoire.

ENCADRÉ 11

Programme franco-malien « Mobilité et migration pour le développement »

Les orientations du programme franco-malien « Mobilité et migration pour le développement » font suite au séminaire du 10 avril 2013 : « La diaspora malienne pour la paix et le développement du Mali ». Ce séminaire a mis en avant les nouveaux modes d'action possibles de la diaspora dans un contexte de sortie de crise et de réconciliation nationale, mais également de changement de la diaspora malienne, plus jeune, plus féminine et plus qualifiée.

Deux champs ont notamment été mis en avant : la nécessité de renforcer l'impact économique de la migration malienne en favorisant les initiatives d'entrepreneuriat, créatrices d'emplois ; et le soutien au renforcement de la gouvernance locale.

Dans cette optique le programme intervient dans trois domaines :

- le renforcement des capacités pour la prise en compte de la migration dans les politiques publiques maliennes ;

- le cofinancement et l'accompagnement de projets structurants de développement local ;
- l'investissement productif et l'entrepreneuriat des migrants.

La première composante entend :

- apporter un appui financier et technique à la politique de migration et développement du Mali ;
- financer des programmes d'étude et de recherche sur les diasporas maliennes ;
- accompagner les collectivités territoriales maliennes dans la formulation et la mise en place de plans d'actions consacrés à la mobilité et au développement ;
- et mobiliser les compétences de la jeunesse et de la diaspora qualifiée pour des missions de renforcement des capacités locales.

[→ Retour à la table des matières](#)

4. S'IMPLIQUER DANS LA GOUVERNANCE MONDIALE SUR LA MIGRATION

4.1 Contribuer à la production de connaissances

➔ Le lien entre migration et développement n'est pas avéré, ni dans un sens (le développement ne tarit pas la migration dans les premières décennies du décollage) ni dans l'autre (la migration ne peut amorcer à elle seule le développement d'un pays ; cependant, si elle est concentrée, elle peut avoir des effets à l'échelle d'une région). Afin de mieux comprendre les relations

entre ces deux phénomènes, la recherche en matière de migration et développement est essentielle. C'est pourquoi la France a choisi de soutenir la production de connaissances dans ce domaine.

Connaître et mobiliser les compétences des migrants en faveur du développement : tel était le thème de la conférence du 5 octobre 2012 qui s'est tenue à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), à Paris.

ENCADRÉ 12

Mobiliser les compétences des migrants et de la diaspora en faveur du développement : quelques pistes stratégiques, une synthèse conjointe OCDE-ministère des Affaires étrangères

Les flux migratoires vers les pays de l'OCDE se poursuivent et se transforment. Les migrants sont de plus en plus qualifiés, notamment les femmes, qui sont également plus fréquemment primo-migrantes. Le nombre d'étudiants étrangers est en augmentation, ils représentent donc une ressource potentielle importante pour les pays d'origine et de destination. C'est également le cas pour les enfants de migrants dont les effectifs sont de plus en plus importants. Par ailleurs, les schémas de mobilité et d'attachement au pays d'origine se transforment du fait de l'abaissement des coûts des transports et de l'apparition de nouveaux outils de communication. Plus compétents, plus mobiles et plus connectés, les migrants souhaitent agir en faveur du développement de leur pays d'origine, nous incitant à repenser les politiques de développement à l'aune de cette nouvelle donne migratoire.

De fait, la question du lien entre migration et développement n'a jamais été aussi présente dans l'agenda politique international et on observe une prise de conscience progressive du potentiel que

représentent les diasporas pour le développement économique et social.

S'appuyant sur l'étude menée conjointement par l'OCDE et l'AFD intitulée *Resserrer les liens avec les diasporas : panorama des compétences des migrants*, cette synthèse propose des pistes de réflexion pour la formulation de nouvelles politiques publiques à même de mieux valoriser les compétences des diasporas au service du développement des pays d'origine. Ces pistes s'articulent autour d'un objectif central visant à mieux identifier les besoins et les compétences disponibles afin de cibler plus efficacement l'action des politiques publiques dans les pays d'origine et de destination. Trois axes ont été identifiés :

- améliorer l'accès à l'information ;
- soutenir les initiatives des membres des diasporas ;
- impliquer plus largement les collectivités locales et les employeurs.

Ces études sont disponibles en ligne sur diplomatie.gouv.fr pour le rapport OCDE-MAE, et sur oecd-ilibrary.org pour l'étude OCDE-AFD.

➔ Retour à la table des matières

Co-organisé par l'AFD, le MAE et l'OCDE, l'évènement s'inscrivait dans le cadre de la préparation du Forum mondial sur les migrations et le développement des 21 et 22 novembre 2012 à Maurice. L'objectif était de débattre des moyens de mobiliser les compétences des migrants en faveur du développement de leur pays d'origine, en partant des conclusions de deux études réalisées dans le cadre d'un partenariat entre la France et l'OCDE : l'une sur les profils des diasporas présentes dans les pays de l'OCDE, l'autre proposant quelques pistes de politiques adaptées.

4.2 Défendre les droits des migrants

➔ La protection des droits de l'homme est une priorité transversale de la politique de migration et développement de la France. Cette protection est assurée par les instruments internationaux et européens existants consacrés aux droits de l'homme. Les États ont par ailleurs des

ENCADRÉ 13

La France et la lutte contre la traite des êtres humains

La France a ratifié en 2002 la Convention de Palerme et son protocole additionnel relatif à la traite, visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

Les actions d'appui et d'assistance technique de la France visent l'ensemble des volets de la traite : de la prévention à la répression des trafiquants, en passant par la sensibilisation des populations vulnérables et la protection des victimes.

À cette fin, elle met en œuvre divers outils de coopération parmi lesquels, le projet du Fonds de solidarité prioritaire (FSP) doté de 800 000 euros sur l'« Appui à la lutte contre la traite des êtres humains dans les États du Golfe de Guinée » au Ghana, au Togo, au Bénin, au Nigéria et au Cameroun. Lancé en 2013, ce FSP s'articule autour des deux axes suivants :

- renforcer les capacités nationales dans la lutte contre la traite des êtres humains ;
- renforcer les mécanismes de coopération régionale afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques et la mise en place d'actions communes entre les différents pays.

responsabilités particulières vis-à-vis des catégories vulnérables de migrants, notamment les mineurs non accompagnés et les victimes de traite.

4.3 Contribuer aux dialogues internationaux

4.3.1 Prise de conscience et engagement de la communauté internationale

➔ Depuis près de 20 ans, l'enjeu des mobilités et des migrations est inscrit à l'agenda international. **En 1994 s'est tenue au Caire la Conférence internationale des Nations unies sur la population et le développement.** Un programme d'actions y a été adopté, qui énonce une série d'objectifs en matière de migrations internes et internationales :

- étudier les causes profondes des migrations ;
- agir pour une meilleure répartition spatiale des populations ;
- faciliter le développement des régions de forte émigration ;
- réduire les facteurs de contrainte dans le mouvement migratoire ;
- encourager les pays d'origine et d'accueil à instaurer entre eux un dialogue et une coopération plus poussés, afin de tirer le meilleur parti possible des avantages des courants migratoires.

Ces objectifs sont toujours d'actualité.

Les 14 et 15 septembre 2006 s'est ainsi tenu à New York le **dialogue de haut niveau (DHN) des Nations unies sur les migrations internationales et le développement au sein de l'Assemblée générale.** Ce dialogue a permis la création du **Forum mondial sur les migrations et le développement (FMMD).**

Le FMMD est une organisation informelle, ouverte à la société civile et dirigée par les États membres. Ce forum encourage une coopération plus étroite entre les gouvernements dans le domaine des migrations. Depuis 2007, le FMMD est organisé annuellement, en alternance par un pays d'accueil et un pays de départ de migrants. Il s'est tenu à Bruxelles, Manille, Athènes, Puerto Vallarta, Genève, et dernièrement à Port Louis sous présidence mauricienne. Le prochain forum se tiendra en 2014 sous présidence suédoise.

[➔ Retour à la table des matières](#)

Par ailleurs, de nombreux dialogues migratoires régionaux facilitent les discussions sur les questions migratoires et de mobilité. **L'Union européenne (UE) soutient de nombreux dialogues régionaux** à ses frontières sur les questions migratoires. Ils sont destinés à encourager les discussions, les coopérations et les programmes entre les pays européens volontaires et les principaux pays bordant l'UE. Ils sont fondés sur les principes d'une « approche globale des migrations et de la mobilité » équilibrée en quatre piliers :

- la lutte contre la migration irrégulière ;
- la régulation de la migration légale ;
- la promotion des liens entre migration et développement ;
- la protection internationale des migrants.

Les principaux dialogues européens ont été initiés avec l'Europe de l'Est (Processus de Prague et de Budapest), l'Afrique (Dialogue migration, mobilité et emploi, Processus de Rabat, Dialogue UE/ACP), et la Méditerranée (Dialogue sur la migration de transit en méditerranée, Euromed migration III).

4.3.2 La participation active de la France aux dialogues internationaux sur les migrations

→ Dans le cadre des dialogues régionaux animés par l'Union européenne, **la France est tout particulièrement impliquée dans le processus de Rabat**. Celui-ci a été initié au Maroc en 2006 et rassemble 57 pays, pour un dialogue fondé sur une approche holistique des questions migratoires. La France a notamment accueilli la Conférence de Paris en 2008 et a soutenu la « stratégie de Dakar » (2011), qui met en place un plan ambitieux pour la promotion et le suivi de projets concrets.

La France est également un des pays moteurs du « dialogue 5+5 » rassemblant cinq pays méditerranéens du Nord (Espagne, France, Italie, Malte, Portugal) et cinq du Sud (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie), notamment sur les questions de mobilité et de développement. La déclaration de Malte du 5 octobre 2012 définit ainsi une nouvelle approche de la mobilité entre pays méditerranéens, fondée sur la circulation des compétences et des talents.

La France est aussi actrice des débats relatifs à la gouvernance mondiale de la migration, comme en témoigne sa participation croissante aux

activités de **l'Organisation internationale des migrations (OIM)** depuis sa ré-adhésion en 1992. La France est également **membre du comité de pilotage du Forum mondial sur les migrations et le développement**. Elle joue un rôle actif dans la préparation du prochain **dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement**, prévu lors de la 68^e session de l'Assemblée générale des Nations unies les **3 et 4 octobre 2013 à New York**. Ce dialogue :

- traitera notamment de la question de l'engagement des diasporas pour le développement, de la cohérence des politiques de développement et de migration, des droits des migrants, et de la **gouvernance mondiale des migrations** ;
- coïncidera avec les négociations sur le nouveau **cadre du développement post-2015** qui doit succéder aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) adoptés par la communauté internationale en 2000.

La France, un des États initiateurs de ce dialogue, souhaite explorer toutes les voies pour maximiser l'apport de la migration au développement, des pays d'origine comme d'accueil, et minimiser les coûts qu'elle induit.

ENCADRÉ 14

L'insertion des migrations dans le cadre global du développement post-2015 à l'étude

Le ministère des Affaires étrangères a confié début 2013 à l'Institut de recherche pour le développement (IRD) la réalisation d'une étude sur l'insertion de la question des migrations dans le nouveau cadre du développement post-2015.

Pour inclure la problématique des migrations dans le cadre international du développement post-2015, au moins deux pistes existent : faire de l'accroissement de la mobilité un objectif en soi, ou considérer les migrations comme un facteur pour atteindre différents objectifs socio-économiques.

Cette étude doit permettre au ministère de se positionner dans le débat actuel sur les futures cibles qui prendront le relais des Objectifs du millénaire pour le développement, et notamment de se déterminer vis-à-vis des différentes initiatives pour mieux tenir compte des migrations dans ce schéma futur.

→ [Retour à la table des matières](#)

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

| | |
|-----------------------|--|
| AFD | Agence française de développement |
| ARAMIS | Aide régionale aux associations pour les microprojets internationaux de solidarité |
| BAfD | Banque africaine de développement |
| FAO | Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (<i>Food and Agriculture Organisation</i>) |
| FMD | Fonds multidonateurs |
| FMMD | Forum mondial sur les migrations et le développement |
| FORIM | Forum des organisations issues de la migration |
| FSP | Fonds de solidarité prioritaire |
| IRD | Institut de recherche pour le développement |
| MAE | Ministère des Affaires étrangères |
| MTM | Migration de transit en Méditerranée |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économiques |
| OIM | Organisation internationale des migrations |
| OMD | Objectifs du millénaire pour le développement |
| ONG | Organisation non gouvernementale |
| OSIM | Organisation de solidarité internationale issue de la migration |
| PAISD | Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement |
| PFCC | Programme franco-comorien de codéveloppement |
| PRA-OSIM | Programme d'appui aux projets des organisations de solidarité internationales issues de la migration |
| UE | Union européenne |
| USAID | Agence des États-Unis pour le développement international (<i>United States Agency for International Development</i>) |

LISTE DES ENCADRÉS

| | | |
|---------------------|---|-----------|
| Encadré 1 : | Définitions | 5 |
| Encadré 2 : | FORIM et PRA-OSIM | 7 |
| Encadré 3 : | Le PAISD au Sénégal | 8 |
| Encadré 4 : | Appels à projets relatifs à l'amélioration des conditions de vie et à l'autonomisation des adolescentes et des femmes | 8 |
| Encadré 5 : | Séminaire « La diaspora malienne pour la paix et le développement du Mali » | 9 |
| Encadré 6 : | Le site observatoire des coûts d'envoi d'argent à l'étranger : envoiaargent.fr | 11 |
| Encadré 7 : | L'étude <i>Réduire les coûts des transferts d'argent des migrants et optimiser leur impact sur le développement</i> | 12 |
| Encadré 8 : | Le fonds multidonateurs pour l'Initiative migrations et développement de la Banque africaine de développement | 12 |
| Encadré 9 : | Programme d'appui à l'investissement productif des migrants en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale francophone | 13 |
| Encadré 10 : | La 8^e réunion d'experts du projet de carte interactive sur la migration (<i>i-Map</i>) | 13 |
| Encadré 11 : | Programme franco-malien « Mobilité et migration pour le développement » | 15 |
| Encadré 12 : | <i>Mobiliser les compétences des migrants et de la diaspora en faveur du développement : quelques pistes stratégiques, une synthèse conjointe OCDE-ministère des Affaires étrangères</i> | 16 |
| Encadré 13 : | La France et la lutte contre la traite des êtres humains | 17 |
| Encadré 14 : | L'insertion des migrations dans le cadre global du développement post-2015 à l'étude | 18 |

Les migrations, internes à un pays, limitées à une sous-région ou internationales, sont au cœur de dynamiques mondiales liées aux fortes évolutions démographiques, aux disparités de revenus et d'opportunités, aux conflits et au changement climatique. Selon les estimations des Nations unies, il y a en 2013 plus de 214 millions de migrants internationaux, auxquels s'ajoutent 740 millions de migrants internes. Le phénomène migratoire concerne ainsi un être humain sur sept.

La France reconnaît le rôle des migrations pour le développement des pays partenaires. Les migrants sont des acteurs du développement. Ils y contribuent par leurs apports financiers, techniques et culturels. Partant de cette conviction, la France a élaboré des orientations en matière de « migration et développement », qui font l'objet du présent rapport. Elles s'inspirent des propositions soumises par la société civile lors des Assises du développement et de la solidarité internationale (novembre 2012 à mars 2013), au cours desquelles était organisé un atelier sur le sujet.

L'objectif de la politique française est de renforcer la contribution de la mobilité et de la migration au développement des pays et territoires d'origine. À cette fin, elle inscrit ses actions dans quatre directions complémentaires :

- soutenir le potentiel de solidarité des migrants ;
- soutenir le potentiel d'investissement des migrants ;
- renforcer les capacités des pays du Sud partenaires à intégrer la mobilité et la migration dans leurs stratégies de développement ;
- contribuer aux dialogues internationaux et à la production de connaissances en matière de mobilité, migration et développement.

